



LE CLUB PHILATÉLIQUE DE SARCELLES ET ENVIRONS

ORGANISE

**SALLE
André MALRAUX
à SARCELLES - Village**

LE 28 JANVIER 2023

**son 29ème SALON
des Collectionneurs
ET EXPOSITION PHILATÉLIQUE**

*Ce rendez-vous est bien entendu lié à la situation sanitaire
et aux directives en découlant.*

**Timbres - Cartes postales – Numismatique
Capsules de Champagne – Télécartes
Pin's – Fèves - etc ...**

Ouverture au Public de 9h30 à 17h30

ENTRÉE GRATUITE

Renseignements au 06.03.35.73.90

Réalisation: CLUB PHILATÉLIQUE DE SARCELLES ET ENVIRONS

Ne pas jeter sur la voie publique

AVEC LE CONCOURS DE :

LA SOCIÉTÉ PHILATÉLIQUE LANGUEDOCIENNE
22, rue Lafayette 75009 PARIS - ☎ 01 42 46 99 30

LA PARTICIPATION:

De Monsieur le Maire de SARCELLES - et des Services Municipaux

L'AIDE DE LA PRESSE PHILATÉLIQUE et en particulier:

L'ÉCHO DE LA TIMBROLOGIE - ATOUT TIMBRES

LA PHILATELIE FRANCAISE – GAPHIL INFO

L'AIDE DE LA PRESSE "COLLECTIONS" ET SITES INTERNET:

ALADIN et aladinmag.com

LA VIE DU COLLECTIONNEUR – ANTIQUITÉS BROCANTE

CHINAMBULE

LE CHINEUR

CARTES POSTALES ET COLLECTION

<http://www.coppoweb.com>

<http://vide-greniers.org>

www.pointsdechine.com

<http://www.info-brocantes.com>

<http://www.philargus.com>

L'AIDE DES JOURNAUX RÉGIONAUX et en particulier:

LE PARISIEN LIBÉRÉ - Val d'Oise

LA GAZETTE DU VAL D'OISE

LE CLUB PHILATÉLIQUE DE SARCELLES ET ENVIRONS

organise

LE 28 JANVIER 2023 son 29ème SALON des COLLECTIONNEURS ET EXPOSITION PHILATÉLIQUE

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM.....Prénom.....

ADRESSE.....

Téléphone.....Courriel.....@.....

Réservation pour le 28/01/23 ():

Particulier: () Club: () - **J'atteste sur l'honneur de ne participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art.321-9 du Code Pénal)**

Professionnel: () N° d'inscription au Registre du Commerce (joindre photocopie).....

Je demande la réservation demètre(s) **PRIX: 10€/m**

J'autorise le CPSE à collecter mes données personnelles indiquées ci-dessus conformément aux prescriptions du RGPD (Règlement européen n°2016/679 sur la protection des données, en vigueur depuis le 25 mai 2018.

RÈGLEMENT:

**Par chèque à l'ordre de: CLUB PHILATÉLIQUE DE SARCELLES ET ENVIRONS
A RETOURNER LE PLUS TÔT POSSIBLE et AVANT le 19 janvier 2023
CLUB PHILATÉLIQUE DE SARCELLES ET ENVIRONS – J-Pierre LAURENCIN
Résidence Fontaine Saint Martin Esc D2 – 1, rue Jean Jaurès
95350 ST BRICE SOUS FORÊT**

Merci de signer le règlement intérieur au verso.

LES RÉSERVATIONS NE SERONT EFFECTIVES QU'APRÈS PAIEMENT

(chèque mis en banque après le Salon)

REMBOURSEMENT ÉTUDIÉ AU CAS PAR CAS ET SUIVANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(TOUTE TABLE NON OCCUPÉE A 10H30 POURRA ÊTRE REMISE A DISPOSITION ET NON REMBOURSÉE)

Cocher les types de collections concernées:

Timbres () Oblitérations () Télécartes () Placomusophilie () Pin's () Disques ()
Monnaies () Billets () Petites voitures () Disques () Cartes postales () () Figurines ()

Autres à préciser:.....

Pour tous renseignements: Écrire à "Club Philatélique de Sarcelles et Environs"

RÈGLEMENT INTERIEUR DU SALON DU 28 JANVIER 2023

Art 1: La manifestation organisée par Le Club Philatélique de Sarcelles et Environs - a pour but de mieux faire connaître la philatélie et les collections - sauf les armes, tout ce qui concerne le nazisme, les animaux - d'effectuer des échanges entre collectionneurs et amateurs et de participer à l'animation culturelle de la Ville.

Art 2: L'attribution des places est effectuée par le Club Philatélique de Sarcelles et Environs en tenant compte dans la mesure du possible des souhaits des exposants.

Art 3: L'exposant doit être majeur ou accompagné d'un adulte. Il est interdit de céder ou de sous-louer tout ou partie de l'emplacement sans l'autorisation du Club Philatélique de Sarcelles et Environs. La mise en place s'effectue à partir de 8 h00. Le démontage aura lieu après la fermeture au public.

Art 4: L'exposant est tenu d'avoir une présence permanente à son stand. L'étiquetage tarifaire est obligatoire. Le Club Philatélique de Sarcelles et Environs décline toute responsabilité concernant le vol, la perte, la casse ou autres dégradations causés aux objets exposés et chaque participant fera son affaire personnelle des assurances à souscrire dans ces différents domaines.

Art 5: Le Club Philatélique de Sarcelles et Environs ne peut se substituer aux exposants quant aux obligations légales en vigueur qu'ils sont tenus de remplir pour se livrer à une telle manifestation (services fiscaux, douaniers et contributions).

Art 6: Le fait de participer à cette manifestation implique de la part de l'exposant une acceptation totale des présentes conditions et un engagement à les respecter.

Art 7: Toute vente de confiserie, loterie, alimentation, restauration et/ou boisson est réservée aux organisateurs.

Art 8: En cas de demande importante, le Club Philatélique de Sarcelles et Environs se réserve le droit de limiter le nombre de mètre(s) par participant.

Art 9: Le Club Philatélique de Sarcelles et Environs se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement qu'il jugerait utile et de décider souverainement de tous les cas imprévus, et en particulier de refuser ou d'exclure un exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation et ceci sans indemnisation d'aucune sorte.

Art 10: Le Club Philatélique de Sarcelles et Environs se réserve le droit de vérifier l'inscription au Registre du Commerce d'un exposant ou de son représentant.

Art 11: Pour toute annulation de sa réservation, l'exposant ne pourra prétendre à aucun remboursement passée la date du 20 janvier 2023.

Art 12: Le Club Philatélique de Sarcelles et Environs (CPSE) est susceptible de prendre des photos de cette manifestation qui pourront être utilisées exclusivement sur son site ou dans son journal Phila-Sarcelles à titre d'information sur ses activités. En participant à ce "Salon des collectionneurs", vous acceptez implicitement cette publication restreinte. Bien entendu, il ne peut s'agir que de vues d'ensemble et non de portraits ciblés et dans tous les cas, le Club Philatélique de Sarcelles et Environs (CPSE) s'engage à respecter la dignité de la personne ainsi que tous les principes de droit comme le droit à l'oubli.

J'autorise donc le CPSE à utiliser mon droit à l'image pour tous ses supports de communication.

En cas de désaccord, nous vous remercions de vous faire connaître à l'accueil le jour du Salon.

A.....le.....

"Lu et Approuvé"

Signature